

NOM / Prénom :
 Adh. n°

Régime de TVA : REEL SIMPLIFIE

CONTRÔLE DE VOTRE TVA

Année 2019

Contrôle d'après
la comptabilité

Report/décl.
annuelle CA12
Ref. ligne

Recettes HT encaissées (ligne 1/2035A)		+€	
+ Gains divers (ligne 6/2035A)		+€	
+ Cessions immobilisations HT		+€	
- Recettes exonérées de TVA (débours, ...)	OG 06 AB	-€	Ligne 03
= TOTAL Recettes HT soumises à TVA		=€	

TVA collectée / recettes	OG 06	€ X 20 % =	OG 06	€	Ligne 5 A
		€ X 5,5 % =	OG 06	€	Ligne 06
		€ X 10 % =		€	Ligne 6 C
		€ X % =		€	Ligne 10
+ TVA / cession d'immobilisation	OG 06	€ X 20 % =	OG 06	€	Ligne 11
= Total TVA collectée			OG 04 AW	€	Ligne 16
- TVA récupérable sur immobilisations			OG 04 AX	€	Ligne 23
Montant HT des acquisitions	OGBCT40	€			
- TVA récupérable sur Achats			OG 04 AY	€	Ligne 20
= TVA nette due au titre de 2019 (1)				€	Ligne 28 ou 29
- Montant des acomptes versés :					
1 ^{er} SEMESTRE : €		2 ^{ème} SEMESTRE : €		€	Ligne 30
- Report du crédit au 31/12/18				€	Ligne 24*
(*) voir CA12 de l'année 2018, si le remboursement n'a pas été demandé					
= Solde à payer ou excédent de versement				€	Ligne 33 ou 34

TVA versée au Trésor Public sur 2019 (cf comptabilité)

(après déduction des crédits remboursés)

OG 04 AG

€

Suivi de la régularisation du solde dû au 31/12/2018

Report solde à payer (ou excédent) / contrôle TVA au 31/12/2018

€

- solde à payer (ou crédit de TVA) sur CA12 année 2018

€

= Eventuel écart restant à régulariser au titre de 2018

€

Reporter Ligne
AD/AE et
corriger Ligne
33/34

si vous êtes au Régime Réel Normal, ne pas remplir cette page, mais le verso

(1) **INFO** : Si la TVA nette due au titre de 2019 est **supérieure à 15 000 €**, vous devez
obligatoirement déclarer votre TVA au **régime Réel Normal Mensuel** sur 2020